

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10.243

Production Nouvelle :
participation à l'OPH
de l'Angoumois pour
la réalisation de 17
logements locatifs
publics (12 PLUS ET 5
PLAI) - Opération "227
rue de la
Fontchaudière" sur
la commune
d'Angoulême :
avenant n° 1

LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 octobre 2014**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE, Françoise LEGRAND à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10.243**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (12 PLUS ET 5 PLAI) - OPERATION "227 RUE DE LA FONTCHAUDIERE" SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME : AVENANT N° 1

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production de logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Par délibération n°12 du 7 février 2013, le GrandAngoulême a accordé une subvention de 68 000 € à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de 12 logements locatifs publics de type PLUS et 5 logements locatifs publics de type PLAI, 227 rue de la Fontchaudière à Angoulême. Cette participation était calculée selon l'ancien règlement de participation du GrandAngoulême (4000 € par logement).

Cette opération, située en centralité urbaine, sera réalisée en densification de l'existant. En raison des coûts élevés de construction, elle demeure complexe à équilibrer, son prix de revient est de 2 261 295,05 €.

Par délibération n°87 du 20 février 2014, le GrandAngoulême a approuvé son nouveau règlement de participation financière pour la production de logements publics. Ce nouveau règlement favorise les constructions en centre urbain.

Selon la nouvelle grille de critères permettant de déterminer le montant des subventions par logement public réalisé, la subvention du GrandAngoulême pour cette opération serait de 89 500 € (calculée comme suit : 179 points x 500 €).

Il est donc proposé de modifier le montant de la subvention pour la réalisation de ces logements locatifs publics, calculé selon la nouvelle grille de critères. La subvention de 89 500 € permettra d'équilibrer le plan de financement de cette opération et de réaliser 17 logements locatifs publics en centralité urbaine, répondant ainsi aux objectifs du PLH 2014-2020.

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la production nouvelle de logements locatifs publics sur l'agglomération.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 septembre 2014,

Je vous propose :

DE MODIFIER le montant de la participation du GrandAngoulême à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de 12 logements PLUS et 5 logements PLAI, opération « 227 rue de la Fontchaudière » sur la commune d'Angoulême, et de porter la participation de 68 000 € à 89 500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 204172 sous-fonction 70 - AP n° 21.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
(M. Persyn ne prend pas part au débat et au vote)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 13 octobre 2014